



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des Étrangers et de la Nationalité

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L521-1 à L521-5, L522-1 à L524-4, R561-1 à R524-2 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Raymond LE DEUN, préfet du Morbihan ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Morbihan en date du 12 juillet 2017, régulièrement publié, accordant délégation de signature à Monsieur Cyrille LE VELY, secrétaire général de la préfecture du Morbihan, Monsieur Pierre CLAVREUIL, sous-préfet de LORIENT, Monsieur Mikaël DORE, sous-préfet de PONTIVY,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2011 fixant la composition de la commission d'expulsion ;

Vu le courriel du 23 juin 2017 de Madame la présidente du tribunal de grande instance de Vannes ;

Vu le courriel du 4 mai 2017 en provenance du tribunal administratif de Rennes ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : la composition de la commission d'expulsion fixée par arrêté préfectoral du 7 septembre 2011 est modifiée comme suit :

- Madame MARMORAT, présidente du tribunal de grande instance de Vannes, président ;
- Madame Cécile BUREAU, vice-présidente du tribunal de grande instance de Vannes chargée de l'application des peines, en tant que magistrat désigné par l'assemblée générale du tribunal de grande instance de Vannes ;
- Monsieur Pierre VENNEGUES, premier conseiller au tribunal administratif de Rennes ;

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Morbihan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Vannes, le 19 octobre 2017

Le préfet,
Par délégation, le secrétaire général,
Cyrille LE VELY